

Direction Études et Travaux - Programme de constructions de bassins de rétention - Recrutement d'un chargé d'opérations et d'un technicien

M. l'Adjoint DAHOU, Rapporteur : Pour répondre aux problèmes d'inondations localisées qui surviennent régulièrement lors d'événements pluvieux plus ou moins importants, ainsi qu'aux déversements au milieu naturel, deux études de modélisation du réseau d'assainissement, sur la partie Ouest puis sur la partie Est de la ville, ont été confiées à des sociétés d'études hydrauliques.

Ces études sont gérées par la Direction Études et Travaux. Elles ont pour objet, outre la modélisation du réseau, de définir les actions à engager afin de limiter les points de débordement, de limiter les rejets directs au Doubs (sources de pollutions) : travaux de modification du réseau avec principalement la construction de bassins de rétention d'eaux pluviales en différents points.

Les conclusions de la deuxième étude ne seront connues qu'en fin d'année 2007.

De la même façon, les extensions de réseaux menées sur des secteurs déjà urbanisés mais non encore équipés doivent faire l'objet d'une programmation pluriannuelle conjointe entre la Direction Études et Travaux et la Direction Eau et Assainissement, afin de relancer un programme ambitieux d'extensions.

La Direction Études et Travaux, intervenant en tant que maître d'œuvre pour la Direction Eau et Assainissement, assure le suivi complet de la réalisation de ces ouvrages : élaboration du projet définitif, du DCE, lancement des consultations, suivi des travaux jusqu'à la réception. La Direction Eau et Assainissement les intègre ensuite à son patrimoine pour les exploiter.

Le budget Assainissement a la capacité de mener à bien ce programme d'ouvrages nécessaires à l'amélioration du réseau.

La Direction Études et Travaux a réalisé le bassin Tristan Bernard mis en service en 2003, celui du secteur Vieilleley est en cours de réalisation et la construction de celui des Clairs-Soleils va débuter courant juin 2007. Le programme contractualisé avec l'Agence de l'Eau doit se poursuivre, avec le bassin du secteur Léo Lagrange dont la consultation des entreprises sera lancée à l'automne, pour un début de chantier au printemps 2008. Parallèlement, la réflexion est engagée sur un nouvel ouvrage, plus important encore, au niveau du centre de tri (avenue Clemenceau), ainsi qu'un autre sur le secteur de la Malcombe ou de Planoise. L'étude en cours sur le secteur Est définira les zones nécessitant la construction d'ouvrages du même type dans ce secteur.

Le programme est ambitieux ; sur les 6 années à venir il sera de l'ordre de 15 à 20 M€ de travaux, incluant bassins de dépollution et extensions de réseaux. Afin de permettre de répondre au rythme soutenu de construction de ces ouvrages, il est nécessaire de renforcer la Direction Études et Travaux en dédiant du personnel financé par le budget annexe assainissement sur ces missions.

A cet effet, il est proposé de procéder au recrutement d'un ingénieur et d'un technicien chargés de ces opérations pour la durée de la mission.

L'ingénieur chargé d'opérations serait chargé de la gestion globale des opérations concernées sous la responsabilité du Directeur d'Études et Travaux.

Il devra justifier d'un diplôme d'ingénieur.

Le technicien serait chargé d'études techniques sous la responsabilité du chargé d'opérations.

Il devra être titulaire d'un diplôme de premier cycle de l'enseignement supérieur.

Il est rappelé qu'il ne s'agit pas d'emplois permanents, mais d'emplois temporaires s'inscrivant dans une mission temporaire.

Le recours à des agents contractuels s'impose donc.

Ces emplois à temps complet seraient hiérarchiquement rattachés à la Direction Études et Travaux et pris en charge sur le plan financier par le budget annexe de l'Assainissement.

Les contrats seraient établis pour une durée maximale de 3 ans, reconductible de façon expresse, avec possibilité de dénonciation à chaque échéance annuelle.

La rémunération allouée à chacun des agents concernés sera fixée en fonction de la formation et de l'expérience professionnelle dans le domaine concerné dont ils justifieront respectivement, par référence aux rémunérations versées par la Ville à ses fonctionnaires occupant des postes comparables.

Ces postes peuvent être cofinancés par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Le Conseil Municipal est invité à en décider.

«Mme Catherine COMTE-DELEUZE : C'est un commentaire de fond qui vaut pour les trois dossiers précédents. Est-ce que sur les nominations, les recrutements à l'extérieur on n'aurait pas pu imaginer des promotions en interne ?

M. LE MAIRE : C'est toujours ce qui est fait : on regarde déjà les promotions en interne puis on lance un appel à candidatures. La Préfecture est très vigilante par rapport à cela et on ne recrute à l'extérieur que si l'on n'a pas pu trouver la personne correspondante en interne.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Et avec un peu d'anticipation et des propositions de formation, ça n'aurait pas été possible ?

M. LE MAIRE : Vous voyez apparaître ici en Conseil ceux pour lesquels ça n'a pas été possible, mais vous ne voyez pas les dizaines et dizaines de nominations qui se font en interne. Ça, c'est le petit arbrisseau qui cache la grande forêt de renouvellement des postes, d'autant plus que vous savez que dans les années à venir, il y aura 150 départs par an donc il va y avoir beaucoup de renouvellement. La promotion interne, c'est important car il y a l'expérience et c'est aussi une motivation. Il y a aussi des gens qui viennent de l'extérieur parce que la mobilité ça fait partie des choses».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- adopte la proposition qui lui est soumise

- décide de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse pour le co-financement de ces postes.

Récépissé préfectoral du 20 septembre 2007.